



Dhuys-et-Morin-en-Brie, le mardi 29 juillet 2025

**Objet : Traitement des
embâcles sur le Cours
d'eau des Haras**

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :
Jonathan LARGET
03.23.20.36.74

Je vous informe que le **Syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont**, auquel votre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhère, a missionné l'entreprise **MVS Renaturation** (contact : **Mathieu LASVAUX, Tél : 06.84.84.72.68**), pour retirer les arbres tombés de votre propriété dans le cours d'eau des Haras (affluent du Petit Morin), qui entravent le bon écoulement des eaux. L'entreprise interviendra à partir du **mardi 05 août 2025**, afin de nettoyer le cours d'eau, et déposera les arbres en sommet de berge. Il vous restera donc à débiter ceux-ci et à les évacuer avant la montée des eaux.

La localisation de ces embâcles est disponible au lien suivant :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1WMyJZkerCqeL-OYCQBURLdC9DQDizo&usp=sharing>



L'intervention de l'entreprise MVS Renaturation se déroulera d'amont en aval.

Cependant, je vous rappelle qu'en application de l'article L.215-14 du Code de l'Environnement, chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu de l'entretenir régulièrement, et notamment de procéder au retrait des embâcles empêchant le bon écoulement des eaux. Afin d'éviter tout nouveau problème, je vous remercie par avance de procéder au contrôle de l'état des autres arbres vous appartenant, et bordant le Cours d'eau des Haras. Certains d'entre eux menacent en effet de tomber dans la rivière, et il semble nécessaire de les tailler ou les couper rapidement.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir faire le nécessaire.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Comptant sur votre compréhension, recevez Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Alain MOROY,

10 rue du Bon Puits
02 000 Chivy-lès-Etouvelles

Tél : 03.23.20.36.74

union-des-syndicats@griv.fr